



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Notice explicative Bourse « Inscription dans les associations »

Critères d'attribution :

- Dannemariens jusqu'à 25 ans **en priorité**, selon conditions de ressources (voir ci-dessous).
- Toutes les associations ayant leur siège à Dannemarie sont concernées.
- Uniquement pour la première année d'inscription.
- Plafond de l'aide :
 - 50% de la cotisation ;
 - Dans la limite de 50 € par personne.

Conditions de ressources (montant annuel) :

- | | |
|--|----------|
| - Pour une famille monoparentale | 20 000 € |
| - Pour un couple avec un enfant | 35 000 € |
| - Pour un couple avec deux enfants et plus | 40 000 € |